

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT SILVAIN BELLEGARDE

DELIBERATION N° 18092026-014
Portant sur la fixation du taux de TVLH pour 2027

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame ALOUCHY Michèle, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Etaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme ALOUCHY Michèle - Mme PEYNOT Delphine - M. BERTRAND Jean-Marie – Mme GUESTIN Ingrid - M BOUDARD Philippe — Mme GALLAND DESMICHEL Françoise — M PALAYER Julien — Mme PROUST Laurence

Excusés : M BOURDERY Alexandre

Excusés avec procuration : Mme LAURENSON Nadège à Mme GUESTIN Ingrid
M SONDAGH Boris à Mme PROUST Laurence

Mme PEYNOT Delphine est désignée comme Secrétaire de séance

Membre	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	2	10	10	0	10

Objet : Fixation du taux de la TVLH en 2027

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts .

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Pour les communes situées en zone non tendue ou les EPCI à fiscalité propre, ce taux peut être fixé dans la limite de 50%

Le conseil municipal, étant opposé à l'instauration de cette taxe dans le point de délibération précédent, et après en avoir délibéré :

Décide de ne pas fixer de taux.

Charge la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Transmis le 21/09 /2026

Affichée le 21/09 /2026

Le 18/09/2026

**Le Maire,
Michèle ALOUCHY**

